

ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE
DU 02 SEPTEMBRE 2024 à 20.00 HEURES.

0. Administratif:

1. Présidence : M. Serge Carrard, syndic de la commune.
2. Début : à 20 h 02.
3. Participants : 5 membres du conseil communal, la boursière et la secrétaire ; 35 citoyennes et citoyens actifs selon liste des présences contresignée, 4 personnes sont excusées.
4. Scrutateurs désignés : M. Daniele Levi et M. Philippe Chanez sont nommés scrutateurs.
5. Convocation : une circulaire à tous ménages, affichage au pilier public, publication sur notre site internet et insertion dans la feuille officielle No 34 du 23.08.2024.
6. Aucune remarque n'est retenue sur le mode de convocation ; le Syndic déclare ouverte cette assemblée où toutes les décisions seront verbalisées.

- I. Procès-verbal de l'assemblée du 6 mai 2024 et approbation.
- II. Investissement pour la transformation partielle du bâtiment communal et le déplacement de l'administration communale
 - 2.1 Préavis de la commission financière
 - 2.2 Approbation
- III. Divers

I. Procès-verbal de l'assemblée du 6 mai 2024 et approbation

Le procès-verbal de l'assemblée précédente du 6 mai 2024 (pages 422 à 425 du registre) n'est pas lu. Il a pu être consulté sur le site www.chatillon-broye.ch ou au secrétariat communal. Aucune remarque formulée, l'assemblée adopte ce PV par un vote à main levée.

L'assemblée accepte le procès-verbal de l'assemblée du 6 mai 2024 à l'**unanimité**
(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

Suite page 427

II. Investissement pour la transformation partielle du bâtiment communal et le déplacement de l'administration communale

M. Alexandre Dufour présente le projet pour la transformation partielle du bâtiment communal et le déplacement de l'administration communale.

Il répond aux questions suivantes :

- M. Philippe Chanez demande s'il est prévu une sortie de secours.
D'après l'étude d'avant-projet, nous n'aurions pas besoin de créer une sortie de secours.
- M. Jean-Luc Fivaz demande si les fenêtres seront fermées en permanence.
Il n'est pas prévu de pouvoir ouvrir les fenêtres. La ventilation a été prévue en conséquence.
- M. Hansjörg Hofpeter demande si nous avons prévu d'installer des stores aux fenêtres.
Nous n'avons rien prévu pour le moment. Mais nous allons réfléchir à une solution pour garantir la confidentialité.
- Mme Valérie Davet propose d'installer une vitre sans teint.
Cette solution ne serait pas efficace en soirée.
- M. Richard Lambert demande si le chauffage actuel sera suffisant avec cette extension.
Il lui est répondu par l'affirmative.
- M. Philippe Chanez demande si la porte d'entrée actuelle du bâtiment sera changée.
Il lui est répondu par l'affirmative.
- M. Michel Follonier demande à quel taux l'argent de la commune était placé.
Mme Nicole Grin répond qu'actuellement ces placements ne rapportent rien. Si le projet est accepté, il y aura un amortissement comptable de 3 % par année.
- M. Hansjörg Hofpeter demande ce que la commune va faire des locaux libérés par l'administration communale.
Ils seront utilisés par l'école pour des cours d'appuis ou des cours de catéchisme.
- M. Richard Lambert demande si la commune prévoit des travaux de rafraichissement des locaux libérés.
Il est prévu de faire quelques travaux d'entretien.
- M. Jean-Luc Fivaz demande si le mobilier sera changé.
Il lui est répondu par l'affirmative.

2.1. Préavis de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à M. Marc Gebhard, président de la commission financière.

Il informe, que suite à la présentation du projet faite à la commission d'urbanisme et à la commission financière en date du 25 juin 2024, la commission recommande l'approbation du budget de CHF 410'000.00 pour cet investissement.

Suite page 428

2.2. Approbation

L'investissement pour la transformation partielle du bâtiment communal et le déplacement de l'administration communal est soumis à l'assemblée par un vote à main levée.

L'assemblée accepte l'investissement pour la transformation partielle du bâtiment communal et le déplacement de l'administration communale pour un montant de CHF 410'000.00 **à l'unanimité**.
(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

III. Divers

M. le Syndic informe que la réfection de la route communale a été faite durant les vacances scolaires. Concernant les aménagements prévus aux carrefours de la Vuardaz, du Tilleul et de l'Arzillier, des contrôles de vitesse ont été faits et les travaux seront réalisés prochainement.

M. le Syndic donne la parole aux citoyens :

- Mme Carole Charmillot revient sur le carrefour du Boretton avec la route de la Scie, qu'elle trouve dangereux. Elle demande si nous ne pourrions pas fermer la route derrière l'école.
M. Alexandre Dufour répond que nous étudions cette possibilité pour améliorer la sécurité du village. De plus, une rangée de pavés a été supprimée durant les travaux de réfection de la route afin d'éviter toute confusion avec le trottoir.
- M. Hansjörg Hofpeter demande où nous en sommes avec le défibrillateur.
Mme Violaine Bulliard répond que dans le cadre du PRU, l'achat d'un défibrillateur est prévu au budget 2025. Nous devons choisir quel modèle nous allons acheter et où l'installer.
- Mme Nicole Carrard demande si les habitants peuvent suivre des cours de premiers secours et faire partie d'une application sur appel.
Mme Violaine Bulliard lui répond par l'affirmative.
- M. Didier Meunier demande que si la commune installe un défibrillateur il faut le mettre à l'extérieur du bâtiment. M. Marc Gebhard confirme qu'un défibrillateur doit être installé à l'extérieur du bâtiment.
- M. Hansjörg Hofpeter demande aussi ce que fait la commune concernant le parcage à la place de jeux.
M. Serge Carrard répond que nous avons effectivement un problème avec le parcage. Un courrier sera adressé aux personnes concernées. Si cette situation n'évolue pas nous devons passer par une mise à ban et se donner les moyens de sévir.
- M. Moullet informe qu'en face de chez lui il y a une place d'évitement qui est utilisée comme place de parc.
M. Serge Carrard informe que nous allons faire le nécessaire auprès des personnes concernées.

Suite page 429

- M. Daniele Levi demande, comme le village se rallonge vers Lully, si nous pouvons baisser la limitation de vitesse à 60km/h à la sortie de Lully.
M. Alexandre Dufour répond que nous en prenons note. En effet, ce point avait été relevé dans l'étude de mobilité. Le conseil communal aimerait aussi aménager la mobilité douce en direction de Lully.
- M. Daniel Martin informe que le PAL sera présenté à la population lors d'une séance d'information en date du 7 octobre 2024 à 20h00.
- M. Claude Chardonnens demande où se situe le terrain en ZIG que la commune a acheté.
M. le Syndic lui répond qu'il s'agit du terrain en face de l'école direction Lully.

M. le Syndic remercie la population pour la confiance témoignée au conseil communal et pour la nombreuse participation à cette assemblée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic informe l'assemblée que le conseil communal reste à disposition pour toute question ou information et invite les participants à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 20h45.

Châtillon, le 2 septembre 2024

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :

Le syndic :

M. Vocat

S. Carrard
